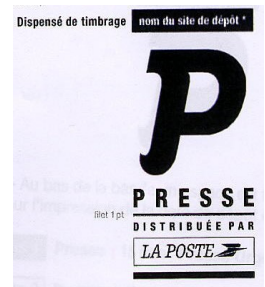




## La Cour des comptes épingle les avantages des salariés d'EDF et le CE



**Mars 2013**  
**N°116**





Cour des Comptes, Conseil d'orientation des retraites, Medef, médias et gouvernement qui s'interrogent, bref toute une armada qui se déchaîne contre le monde des retraités et futurs retraités.

L'attaque n'est pas nouvelle, mais cette fois elle est d'envergure et l'objectif est clair : ils veulent terminer le sale boulot commencé en 1993 avec les mesures Balladur en faisant exploser une bonne fois pour toute notre système de retraite solidaire par répartition, système acquis au lendemain de la seconde guerre mondiale, issu du programme du Conseil National de la Résistance.

**Patrick IVANCE** C'est dans le même esprit, que le patronat de la branche des I.E.G. avance mois après mois, années après années sur son ambition d'exclusion des agents en inactivité de service du Statut National, chèrement acquis par de multiples luttes en 1947.

**NON ! Les retraités ne sont pas des nantis**, ils ont pendant leurs années de labeur produit de la richesse utile et indispensable à l'évolution de la société. Aujourd'hui ils aspirent et méritent de **vivre dignement leur retraite**.

Si privilégiés il y a à trouver, nous invitons les pouvoirs publics à regarder du côté de ceux qui s'accaparent en grande partie les richesses créées par les salariés.

A titre d'exemple, depuis 2003 les dividendes versées aux actionnaires chaque année dépassent les investissements réalisés dans les entreprises.

Depuis 30 ans, la masse salariale des entreprises industrielles a été multipliée par 3,6, alors que la somme versée aux actionnaires a été multipliée par 20.

**Tout ou presque pour les actionnaires, peu pour l'investissement et quasiment rien pour les salariés ou retraités. Pour sortir de la crise, c'est à cette logique qu'il faut s'attaquer et pas aux retraités.**

La CGT, avec son UFR - FNME, ses USR de Franche Comté nous invite à ne pas nous laisser tondre comme de dociles moutons, en participant activement aux initiatives programmées en direction des pouvoirs publics, des employeurs de la branche et du Medef.

**Avec la CGT, agissons dans l'unité, pour défendre et gagner ensemble le droit à une vie décente à la retraite.**







# Trimestrialité des pensions.... Chronique d'une abrogation par décret !!!



Le décret gouvernemental publié le 17 janvier 2013 sur l'abrogation du versement par trimestre d'avance des pensions des I.E.G et applicable comme une traînée de poudre dès le 1<sup>er</sup> avril qui suit, pour passer à la mensualisation, n'est pas vraiment la mesure qu'attendaient les électriciens et gaziers d'un gouvernement de gauche fraîchement élu.

Décidément, le statut social des électriciens et gaziers a toujours été intolérable pour les dirigeants et gouvernements successifs. Ils n'ont jamais aimé l'idée que l'exemple de la modernité de leur situation puisse être un fleuron de progrès social pour l'ensemble des salariés et retraités de « France et de Navarre » et voire au delà...L'idée de « Crise Générale » bien gravée désormais dans les cœurs et les esprits, avec l'aide martelée et culpabilisante des médias, avance à pas cadencé et gangrène la raison la plus simple et qui n'est plus « fou » du tout. Je ne résiste pas à l'idée de vous faire découvrir ici un petit historique condensé du siècle dernier si près et si loin, et lu pour vous dans les écrits de l'Institut d'Histoire Sociale Mines Énergie.

Dans un long article des Cahiers de l'HSME, n° 15 du mois d'avril 2007 (pages 11 à 25), Pierre Delplanque traite de l'histoire du régime de retraite des électriciens et gaziers et de ses fondements.

« **La question des retraites, depuis la convention du 31 décembre 1906, est intimement liée à l'existence d'un statut du personnel.**

C'est également vrai des congés annuels. Cela sera confirmé par la loi du 28 juillet 1928, relative au régime des concessions, puis par le décret d'application de la loi du 4 décembre 1941 portant aménagement du régime spécial des retraites et de prévoyance des électriciens et gaziers et la création d'une caisse de prévoyance.

**Toute cette période est jalonnée de luttes des gaziers et électriciens sous l'impulsion de la CGT.** Le statut national reprendra les dispositions prévues au travers de la caisse de prévoyance. **Les différents textes marquent bien le rôle des exploitations et dans le financement du régime de retraite.** Au-delà des recherches de René Gaudy dans « les Porteurs d'Énergie » et de Pierre Delplanque, il importe de connaître les fondements de la trimestrialité des pensions. Notons qu'avant le statut, les ouvriers étaient payés à la quinzaine, les contremaîtres et les cadres au mois.

La monographie générale du syndicat des producteurs et distributeurs d'énergie électrique de la Seine, éditée en août 1922, apporte quelques éléments de réponse.

La convention du 5 septembre 1907 pour la concession de la distribution de l'énergie électrique dans Paris indique dans son article 15 : « Le concessionnaire versera **tous les trimestres** les retenues au compte de l'intéressé (il s'agit des ouvriers), à la caisse nationale des retraites pour la vieillesse la somme de... ». Le décret du 4 mai 1922, signé par le président de la République de l'époque Alexandre Millerand, précise dans son article 36 : « Les pensions liquidées seront payées à la fin de chaque trimestre... ».

Dans son article 38, le décret précise également: « **Après reconnaissance de leurs droits, les personnes en attente de pension pourront, en attendant que les titres leur soient délivrés, obtenir des paiements à titre d'acompte** ».



D'autre part, l'annexe du décret du 4 mai prévoit qu'une « **indemnité d'attente de pension égale à trois mois de traitement ou salaire... sera accordée à tout employé ou ouvrier admis à la retraite** ». Ce décret du 4 mai 1922 s'applique au « personnel municipal, départemental, assimilé et concédé du département de la Seine. L'ordre de service n° 427 du service du personnel de la CPDE, en date du 8 août 1922, rappelle ce droit au personnel avec effet rétroactif au 1er janvier 1921.

Le personnel de l'Énergie industrielle obtiendra les mêmes droits par la suite.  
**Ainsi est né le principe du versement des pensions à terme à échoir.**

Le statut national du 22 juin 1946, dont Marcel Paul et Émile Pasquier se plaisaient à dire qu'il avait repris les dispositions les plus avantageuses des différents statuts, qui sont devenus quasiment identiques en 1936, reprendra cette disposition dans l'article 7 de l'annexe 3 en parlant de « **pensions payés par trimestres d'avance** ». On le voit, il s'agit-là d'un droit acquis de longue date. D'ailleurs, à différentes reprises les directions ou la tutelle ne se sont pas aventurés dans sa remise en cause:



En 1968, lors de l'intégration de la prime dite de productivité dans le salaire national de base et qui a particulièrement concerné les retraités. En décembre 1977, lorsque nous avons obtenu l'indemnité de départ à la retraite.

La question des droits particuliers des électriciens et gaziers est souvent posée. En 1945/1946, elle l'avait déjà été et avait suscité le débat y compris entre ministres communistes de l'époque, notamment Marcel Paul et Ambroise Croizat. Ambroise Croizat militait pour que le régime général de sécurité sociale et la mise en place des Comités d'Entreprise concernent le plus grand nombre de branches professionnelles.



Marcel Paul, quant à lui, soutenait l'idée qu'il fallait tenir compte des acquis, des luttes passées et que l'électricité et le gaz n'étaient pas des marchandises comme les autres d'où l'entreprise publique et le statut avec le régime des retraites particuliers, les CMP et les CAS. D'après Georges Cogniot, coordonnateur de l'activité des ministres communistes, la question a été tranchée par Maurice Thorez, secrétaire général du Parti Communiste Français et ministre d'État qui a approuvé et soutenu la position de Marcel Paul. L'attitude doctrinaire et dogmatique d'Auguste Lecoœur, secrétaire d'État au charbon sous l'autorité de Marcel Paul, n'a pas permis à celui-ci, contrairement à son souhait, de garantir aux mineurs des droits similaires. »

Compte tenu de la sensibilité de cette question chez les retraités mais aussi chez les actifs, nous ne devons faire preuve d'aucune ambiguïté, non seulement pour des raisons de principe liées à l'historique de ce droit, mais compte tenu de l'évolution de la situation et la réalité des retraites dans notre pays. **Le statut national avait de nombreux aspects précurseurs,**

Il y a là une base commune, dès que nous aurons créé les conditions nécessaires pour débattre du niveau de pension des retraités et des salaires des actifs.

Celle-ci devrait prendre en compte plusieurs aspects fondamentaux entre autres :

- « L'utilité sociale » des retraites
- Les besoins actuels et futurs des retraités et qui ont évolué dans le temps.

Cela supposera sans doute de cheminer, dès que possible, vers une conception de la « rémunération à vie » et d'être pris en compte dans le même débat que les salaires et revenus suffisants pour tous, actifs et retraités, sans jamais les opposer.

LES ARCHÉOLOGUES DU FUTUR



**« La rémunération à vie » de chaque citoyen est une idée à imaginer, à faire grandir tous ensemble et débattre pour la dignité de Toutes et Tous !**





## La cour des comptes de nouveau sur le dos des électriciens et gaziers

### Les avantages des salariés d'EDF fortement mis en cause

A l'occasion de son rapport annuel, la cour des comptes s'en prend une nouvelle fois aux acquis des agents EDF et GDF.

Après des années de contrôle, suspicions de nos activités sociales, ils s'attaquent aux salaires disant exorbitants des agents et à une accumulation d'avantages ayant peu de liens avec les performances des entreprises.

Bien entendu, le tarif agent est mis en avant et l'avantage est considéré comme « Excessif ».

La cour préconise de mettre en place un plafond de consommation et des augmentations de tarifs.

La cour des comptes s'interroge sur le cas d'ERDF et considère qu'il n'est pas logique que les communes ne puissent pas mettre en concurrence les concessions.

Une nouvelle fois, la cour des comptes considère que sa vision libérale doit être mise en œuvre partout et que tout salarié doit être mis en concurrence et coûte toujours trop cher.

### La cour des comptes juge EDF trop généreux avec ses salariés

Il est quand même étonnant que la cour ne se soit pas aperçue que les bénéfices des deux entreprises avaient explosés depuis quelques années et le versement des dividendes est devenu la priorité de nos dirigeants.



Malgré cela, le prix de l'électricité reste de 30%, en moyenne, inférieur aux tarifs européens, sûrement un autre oubli de communication !!!

Les attaques restent toujours les mêmes. Les agents EDF et GDF seraient les

super privilégiés qu'il faut éliminer.

Nos acquis nous les avons obtenu grâce à nos luttes et nous les préserverons toujours grâce à nos luttes.

Que l'on soit jeune embauché ou retraité, la lutte, la syndicalisation sont les seuls moyens de défendre nos acquis.

Ce n'est pas nouveau et ce n'est pas la veille de s'arrêter.

**Christophe LIME**



## **Les 340 Millions d'euros d'excédents de la CAMIEG appartiennent aux agents actifs et inactifs !**

### **Les employeurs de la Branche des IEG n'en sont pas prioritaires !**

Le 4 mars 2013 une réunion tripartite entre les employeurs de la Branche des IEG, les Fédérations syndicales et le Ministère de la santé et des affaires sociales a eu lieu concernant l'utilisation des excédents.

Depuis trois ans, les employeurs persistent à vouloir récupérer une partie de ces excédents malgré les interventions des assurés à travers des pétitions et les expertises votées au CA de la CAMIEG.

La CGT comptait sur un arbitrage des pouvoirs publics conformément aux décisions communes prises par le CA de la CAMIEG.

Or, la Direction de la Sécurité Sociale s'est montrée complètement débordée par ce dossier refusant de prendre position.

Quant aux fédérations CFDT, CFE-CGC et CFTC, elles se sont retranchées derrière des postures de compromission face aux employeurs.

Seule avec FO, la CGT a maintenu ses revendications pour l'utilisation des excédents.

Face à cette situation, le 12 mars 2013, le Conseil d'Administration de la CMCAS Franche-Comté a voté à l'unanimité la motion suivante :

Suite à la réunion tripartite du 4 mars 2013 entre les employeurs de la Branche des IEG, les fédérations syndicales et le Ministère de la Santé et des affaires sociales concernant l'utilisation des excédents de la CAMIEG, le Conseil d'Administration de la CMCAS Franche-Comté réitère ses exigences à l'égard des employeurs de la Branche des IEG.

Le CA considère que les employeurs doivent donner une suite favorable à la position du Conseil d'Administration de la CAMIEG du 22 septembre 2010, acceptée par les ministères et prise à la majorité des délégations : CGT, CFDT, FO portant sur :

Le renforcement de la solidarité entre les actifs et les inactifs,  
Des améliorations à hauteur de 20 millions d'euros,  
Un ajustement des cotisations pour conserver l'équilibre du régime.  
Adoptée à l'unanimité des membres présents.

CGT	: 14 voix
CFDT	: 3 voix
FO	: 2 voix
CFE-CGC	: Absent

Motion transmise :

Ministère de la Santé et des affaires sociales – DSS – UFE – UNEMIG – Présidence CAMIEG – Comité de Coordination



**Début avril, une nouvelle réunion est prévue. Les salariés et les retraités doivent intervenir, d'ici là, pour obliger le gouvernement à faire fléchir nos patrons !**



## Activités Sociales : On a eu chaud !



Le combat des Electriciens et Gaziers de la fin d'année 2012, **avec la CGT**, a permis de faire reculer les employeurs qui voulaient en appliquant une directive de l'ancien gouvernement :

- Remplacer le prélèvement du 1% sur les ventes de gaz et d'électricité par un pourcentage de la masse salariale variable selon la taille de l'entreprise
- Contrôler les activités sociales en cassant le principe de gouvernance par les seuls salariés par un empilement de procédures diminuant ainsi les prérogatives du Conseil d'Administration

à devenir employeur de plein exercice. En cas de baisse des ressources, elles devraient choisir entre l'emploi des personnels et les prestations aux bénéficiaires !

- Transformer la CCAS en entreprise de la branche l'obligeant ainsi
- Restreindre les moyens de travail des CMCAS et des SLVIES afin de limiter l'activité des élus et mandatés des activités sociales de proximité.

**Rien n'est joué et nous devons être vigilants lors des discussions qui vont s'ouvrir en 2013 afin de pérenniser cet acquis de 1946 qui fait partie intégrante du statut.**

### **N'oublions pas que grâce au 1% :**

436 052 bénéficiaires sont partis avec les activités sociales en 2011 en séjour groupes et individuels.

35 820 jeunes de 4 à 17 ans ont été accueillis dans 1 685 séjours

570 familles reçues en logement pour personne à mobilité réduite

1 102 personnes en difficultés sociales ont pu partir avec la bourse solidarité vacances pendant l'été 2011.

### **C'est le sport et la culture,**

11 Rencontres Sportives Nationales avec 2 592 participants

1 600 interventions culturelles programmées dont plus de 1000 spectacles vivants.

Une foule de sections sportives et clubs divers

C'est aussi la Solidarité Active

17.2 M euros alloués aux aides famille et Personnes (indemnités de moyen d'existence, bons alimentaires, CESU petite enfance, soutien scolaire

8.7 M euros en direction des pensionnés (aides ménagères, téléassistance, aides au placement...)

1.7 M euros d'aides aux personnes en situation de handicap

27 M euros consacrés aux remboursements des forfaits hospitaliers, des chambres particulières et à la participation des cotisations CSMR des inactifs.

1 000 visites du Réseau Solidaire qui fait vivre le lien social sur notre CMCAS.







## **On a changé de Gouvernement mais les pratiques restent les mêmes !!**

La CGT dénonce une attaque de plus de la Cour des Comptes envers les « NANTIS » d'EDF-GDF sur des augmentations de salaires exorbitantes, des primes innombrables (Naissance, Mariage, Décès.

Et le fameux Tarif Agent !! On continue à opposer les fonctionnaires ou assimilé avec leur emploi stable et les agents du privé à contrat précaire !

C'est vrai que 2013 va voir les Electriciens et Gaziers s'enrichir de + 0.8 % avec une inflation en 2012 de plus de 2% !!

La mobilisation de toutes les forces vives sera nécessaire afin de conforter notre organisation syndicale au premier plan.

### **Echo du Conseil d'Administration de la CMCAS Franche-Comté**

Le 31 janvier dernier le nouveau bureau du Conseil d'Administration a été élu à l'unanimité, il se décompose comme suit :

**Président** : Gilles CHATELAIN (CGT)

**1<sup>er</sup> Vice-président délégué** : D. VOITOT (CGT)

**2<sup>ème</sup> Vice-présidente** : A. GOUNAND (CGT)

**3<sup>ème</sup> Vice-présidente** : J. DEVECCHI (CFDT)

**4<sup>ème</sup> Vice-président** : P. BERDA (FO)

**5<sup>ème</sup> Vice-président** : C. CLERC (CFDT)

**6<sup>ème</sup> Vice-président** : F. TARD (CFE/CGC)

**Secrétaire Général** : P. PLOYER (CGT)

**Secrétaire Général Adjoint** : P. VERGUET (CGT)

**Trésorier Général** : D. PERRIN (CGT)

**Trésorier Général Adjoint** : A. VALENTI (CGT)



### **2014 années d'élection !**

Un courrier de la Ministre de l'Ecologie, du développement durable et de l'Energie daté du 26 février 2013 a prorogé les mandats des membres élus actuels des CMCAS jusqu'au 31 mai 2014.

Cette prorogation implique de reprendre les négociations en vue de parvenir d'ici la fin du second semestre 2013 au plus tard à un accord sur le protocole électoral nécessaire pour en fixer l'organisation.

La CGT vous tiendra informée au cours des prochains mois de l'avancement des négociations.

Philippe PLOYER



## Site de Gray : Interview d'un jeune technicien clientèle



**Romain MILLOT, 26 ans, Technicien clientèle à Gray**  
*Propos recueilli par Philippe PLOYER*

**Il y en a encore 3 ans, il ne restait plus que 9 agents à Gray. Aujourd'hui tu fais partie des premières recrues titularisées. Comment s'est passée ton intégration ?**

Je n'ai pas rencontré de problèmes particuliers lors de mon embauche et j'ai eu la chance d'avoir des collègues très accueillants et un chef à Gray proche du personnel. Nous sommes un petit groupe et nous nous connaissons tous. Je n'ai jamais fait de différence entre les copains de l'exploitation et ceux, comme moi, qui sont à la clientèle. J'ai eu des informations concernant les activités sociales et la mutuelle, par Alain à la CMCAS et surtout par Jérémie le Président de la SLVie. Ce dernier m'a expliqué que malgré la petite taille du groupe, la SLVie restait dynamique et proposait pas mal d'activités. J'ai d'ailleurs un bon souvenir de la soirée organisée l'été dernier où les jeunes arrivants se sont retrouvés avec les retraités autour d'un verre et d'un gros barbecue. C'était sympa et ça m'a marqué !

**Connais-tu le contexte des nombreuses embauches qui ont été réalisées à ErDF et notamment la tienne à Gray ?**

On m'a dit que mon embauche a été faite pour remplacer Jean Michel qui partait à la retraite. Après j'ai entendu parler de grande grève qui ont eu lieu il y a quelques années parce que la direction voulait fermer le site. Les plus anciens, et notamment ceux de la CGT (enfin ils sont tous à la CGT et je m'y suis syndiqué,) affirment que c'est grâce à ces grèves qu'il y a encore des agents à Gray. Ce que je suis sûr aujourd'hui, c'est que je suis là et qu'il ne parle plus de fermer.

**Après quelques années passées dans ton métier de technicien intervention clientèle, penses-tu que ton métier est très différent de ce que faisait un agent PI.**

Je ne sais pas ce que faisaient précisément les agents PI dans le temps, mais je crois que ce sont les nouvelles technologies qui font la différence. Nous ne remplissons plus aucun papier aujourd'hui, nous allons chez le client avec un ordinateur que nous connectons à son compteur, souvent électronique, et tout se fait automatiquement. Je crois que c'est ça qui a vraiment changé dans ce métier. Pour le reste, changer un disjoncteur ou un coffret fusible doit rester la même chose, peut-être avec des règles de sécurité en plus.

**La retraite peut te paraître loin, mais comment penses-tu que ta génération doit faire pour avoir une retraite décente ?**

J'ai beaucoup de mal à répondre à cette question parce que je n'y pense pas forcément et qu'en effet c'est loin pour nous, les jeunes. Je pense que ça ne va pas aller en s'améliorant, les retraites baissent déjà et elles vont sûrement encore diminuer, quant à l'âge de la retraite, nous allons devoir nous battre pour ne pas qu'il la repousse encore.



## LE 28 MARS CONTRE L'AUSTERITE DANS LES IEG ACTIFS, INACTIFS TOUS DANS L'ACTION POUR EXIGER L'AUGMENTATION DES SALAIRES ET DES PENSIONS !

Le 28 mars 2013, à l'appel des 4 fédérations syndicales CGT, FO, CFDT, CGC, se déroulera une journée nationale d'action avec arrêts de travail pour exiger la réouverture des négociations salariales 2013. Cette journée nationale d'action fait suite à la décision unilatérale des employeurs d'augmenter le Salaire National de Base de 0,8% pour une inflation prévue à 1,8%. Cette perte nette du pouvoir d'achat des électriciens et gaziers s'ajoutera aux mesures d'austérité imposées par le Gouvernement alors que les principales entreprises de la branche affichent de nouveau des résultats record.

Depuis le mois de novembre 2012 la FNME CGT œuvre, au sein de l'intersyndicale malgré les profondes divergences qui nous opposent sur de multiples sujets, à construire le rassemblement le plus large possible pour combattre cette austérité imposée par le patronat au profit des actionnaires. Lors de la CPB du 7 février 2013, plus de 10 000 pétitions signées en quelques jours ont été remises aux employeurs.

Profitant du discours ambiant sur la crise qui ne pourrait conduire qu'à des efforts et des sacrifices (des salariés et retraités), les patrons de la branche imposent une nouvelle baisse du pouvoir d'achat malgré des résultats exceptionnels :

- EDF : Résultat net courant 2012 : 4,2 Mds€, +16,9%
- GDF : Résultat net 2012 : 3,8 Mds€, + 11%

**Ces résultats profitent avant tout aux actionnaires. Pourtant de l'argent pour les salaires les pensions et l'emploi il y en a !!! Il est possible d'inverser ces choix politiques, industriels et financiers désastreux pour l'économie de notre pays.**

Pour la FNME CGT cette journée nationale d'action s'inscrit dans la suite logique d'un processus revendicatif engagé dans les IEG au mois décembre pour la défense de nos activités sociales, poursuivi en février autour des excédents CAMIEG et le 5 mars contre la précarisation du travail.

**Ensemble, exigeons la réouverture des négociations salariales pour gagner des hausses de salaires et des pensions à la hauteur des résultats des entreprises, fruits du travail des salariés des IEG.**

Montreuil, le 7 mars 2013

**Se plaindre d'accord, mais agir c'est mieux !**





## Se syndiquer en étant retraité Pourquoi pas ?



Dans la perspective des différentes mobilisations sur les retraites qui ont eu lieu et qui continueront, il nous faut une CGT plus forte.

La condition pour nous faire entendre est bien d'avoir une force solidaire, puissante, rassembleuse, capable d'unir les salariés sur leurs revendications.

Cette force doit exister partout, si nous voulons imposer d'autres choix. Le nombre de syndiqués est déterminant, telle est la raison qui conduit la CGT à vous solliciter.

*Pour aller  
encore plus loin,  
j'adhère à la  
CGT !*

En effet l'action du syndicat peut permettre, quand il est largement investi par les salariés, de faire vivre une démocratie réelle qui donne la parole à chacun et le pouvoir de décider à tous.

Notre force qui a le social comme drapeau peut beaucoup pour gagner un quotidien plus sûr et porteur d'avenir.

Alors n'hésitez pas, rejoignez la CGT, parce qu'ensemble tout est possible.

### Je souhaite rejoindre la CGT :

BULLETIN D'ADHESION OU DE CONTACT AVEC LES SYNDICATS CGT  
DE BESANCON AU 03.81.83.83.83 OU MONTBELIARD AU 03.81.90.62.81

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

- Je souhaite adhérer à la section C.G.T, des Agents en Inactivité d'E.D.F. - G.D.F.  
 Je souhaite rencontrer un délégué C.G.T, afin de débattre.





**Restez connectés avec votre CGT  
Pensez à consulter  
notre site internet  
[www.franche-comte.fnme-cgt.fr](http://www.franche-comte.fnme-cgt.fr)**





# PETITION NATIONALE

## SUR LE POUVOIR D'ACHAT DES RETRAITES IEG

Indépendamment des revendications sur les pensions, tous régimes confondus, je demande l'ouverture immédiate des négociations aux deux Groupements d'employeurs l'UFE et l'UNEMIG sur les points suivants :

1. Mise en place d'un dispositif additionnel de revalorisation des pensions indexé sur l'évolution du salaire moyen dans les IEG.
2. Relèvement des minimas de pensions à 1 100, 1 300 et 1 400 euros/mensuels.
3. Application des échelons d'ancienneté 11 et 12, créés en 2008 pour 30 et 35 années de services accomplis dans les IEG.
4. Application des ajouts de points coefficient de la grille des IEG , appliqués en 2008, 2010 et 2012 pour tous les pensionnés permettant d'assurer l'égalité de traitement pour un niveau de rémunération identique.
5. Octroi d'une prime immédiate de 800 euros pour tous en compensation de la prime de 122 euros supprimée arbitrairement depuis 2008.
6. Application de la clause de revoyure 2008 qui devait se traduire par une augmentation de 0,3 % du SNB pour les actifs et les pensionnés avant le décrochement des retraités avec le SNB en 2009.
7. Maintien du paiement trimestriel des pensions au premier jour de chaque trimestre conformément au statut national.
8. Participation financière des employeurs à la couverture maladie complémentaire pour les pensionnés.

NOM - PRENOM	COMMUNE DE RESIDENCE	SIGNATURE